

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2023

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS  
Le jeudi trente mars, à 18h30

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur de la mairie, à la convocation de **Catherine RICHARD, maire**.

**Étaient présents** : BACHELIN Colette, CRAPART Patricia, COURSOLLE Véronique, DUSSAUSOY Bastien, GENEL Serge, GUÉNARD Nathalie, GUITTARD Erik, HENAUT Pierre, LEVASSEUR Jean-Jacques, MARTEL Maryvonne, POTIN Bertrand, RICHARD Catherine.

**Absents excusés** : DUBOIS Sylvain (pouvoir à Véronique COURSOLLE), LEDAIN Thomas (pouvoir à GENEL Serge).

**Absent** : /

Convocation du 3 février 2023

Affichage du 3 février 2023

Nombre de conseillers en exercice :

14

Nombre de membres présents :

12

Nombre de votants :

14 (sauf pour la délibération n°1 = 13 votants)

-a- **Signature de la liste d'émargement.**

-b- **Désignation du secrétaire de séance.**

Nathalie GUÉNARD est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance par le conseil municipal.

-c- **Lecture et adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal.**

Après présentation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 février 2023 est adopté à l'unanimité.

-d- **Signature du registre** par le maire et le secrétaire de séance.

-e- **Point à ajouter à l'ordre du point**, accepté à l'unanimité :

4 - Prêt à moyen terme

Arrivée de Madame Colette BACHELIN à 19h15.

### -1- **OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET COMMUNAL 2022**

Le **maire**, Catherine RICHARD, présente le **Compte Administratif : budget communal**, exercice 2022.

Elle répond à toutes les questions concernant le Compte Administratif, qui laisse apparaître :

- résultat d'exercice 2022 de : 2 773,22 €
- résultat de clôture 2022 de : 76 801,69 €

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents et représentés.

### -2- **OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DU COIMPTE DE GESTION : BUDGET COMMUNAL 2022**

Le **maire**, Catherine RICHARD reprend la présidence et présente le **Compte de Gestion** du **budget communal**, exercice 2022, établi par le receveur municipal qui fait apparaître :

- résultat d'exercice 2022 de : 2 773,22 €
- résultat de clôture 2022 de : 76 801,69 €

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents et représentés.

### -3- **OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET COMMUNAL 2023**

Le **conseil municipal**, après avoir approuvé le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022, constate que ceux-ci laissent apparaître les résultats suivants :

## Résultats de l'exercice 2022

<b>Compte administratif</b>	<b>76 801,69 €</b>	
<b>Compte de gestion</b>	<b>76 801,69 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de l'exercice	- 26 480,42 €	
Résultat de l'année antérieure	8 855,85 €	
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 17 624,57 €</b>	
<b>Résultat de clôture cumulé reporté = 001</b>	<b>- 17 624,57 €</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de l'exercice	29 253,64 €	
Résultat de l'année antérieure	65 172,62 €	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>94 426,26 €</b>	
<b>Résultat de clôture cumulé reporté = 002</b>	<b>94 426,26 €</b>	
<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS EXERCICE 2023</b>		
<b>Chapitre 001</b> dépenses d'investissement	<b>Résultat d'investissement reporté</b> <b>DÉFICITAIRE (dépenses supérieures aux recettes)</b>	<b>- 17 624,57 €</b>
<b>Chapitre 002</b> recettes de fonctionnement	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b> <b>EXCÉDENTAIRE (recettes supérieures aux dépenses)</b>	<b>94 426,26 €</b>
<b>Résultats cumulés</b>		<b>76 801,69 €</b>

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents et représentés.

### -4- OBJET : PRÊT À MOYEN TERME

**Le maire informe l'assemblée :**

- les travaux de renforcement et d'enfouissement de réseaux, route de Château-Thierry, vont se finaliser en fin d'année 2023 (62 508,94 € à charge de la commune),
- les travaux de rénovation énergétique de la salle communale servant de cantine scolaire, devraient être réalisés pour un montant de 21 499,55 €,
- l'un des emprunts de la commune, contracté en 2016, sera échu le 05/06/2024.

**Le maire propose à l'assemblée :**

- de demander au Crédit Agricole du Nord Est, l'attribution d'un prêt de **35 000,00 €**, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera :
  - en **9 ans**
  - par **périodicité annuelle** (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> versement en 2024)
  - frais de dossier de 50,00 €

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents et représentés.

### -5- INFORMATIONS DIVERSES

#### École Sainte famille

L'école Sainte Famille, de Fère-en-Tardenois, nous a sollicité pour une demande de subventions pour les frais de scolarité de deux enfants de Beuvardes (1 maternelle et 1 élémentaire).

Cette demande est rejetée à la majorité (1 pour, 5 contre et 6 abstentions) par les membres du conseil municipal.

#### Art-Thérapie

Une demande d'occupation du local, restant libre à ce jour, dans le cabinet des infirmières, a été faite par Madame XXXXX, art-thérapeute.

Le conseil municipal souhaite répondre favorablement à cette demande.

Le montant du loyer a été étudié et une délibération sera prise ultérieurement pour acter cette décision, et modifier le montant du loyer des infirmières.

#### Numérotation rue d'Artois

Suite à la division d'un terrain, en 4 parcelles, situé rue d'Artois, une nouvelle numérotation doit être mise en place (de 11 à 17).

### Matériel communal

Un devis de reprise de matériel a été proposé par la société ROCHA, pour un montant de 5 900,00 € TTC. Cette somme sera consacrée à l'achat de nouveaux matériels plus adaptés, chez ROCHA.

Une délibération sera prise ultérieurement.

### Demandes de Madame BACHELIN

Des administrés se sont plaints, en mairie, au sujet du tas de bois entreposé par M. et Mme BACHELIN sur le domaine public, devant leur domicile.

Suite à cela, M. et Mme BACHELIN ont effectués deux demandes en mairie :

- Une demande d'occupation temporaire du domaine public. Celle-ci est acceptée et est valable jusqu'au 31 décembre 2023.
- Une demande d'achat d'une partie du domaine public (environ 1m de large). Celle-ci est en attente (manque d'informations) et sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.

À Beuvardes, le 4 avril 2023

Le maire  
Catherine RICHARD

la secrétaire de séance  
Nathalie GUÉNARD

